

LA PYRALE DU BUIS

Buis en mauvaise santé ? Ils sont certainement attaqués par la pyrale du buis

LA PYRALE DU BUIS, qu'est-ce que c'est?



La **Pyrale du buis**, *Cydalima perspectalis*, fait partie des lépidoptères et plus précisément de la famille des Crambidae. Elle est originaire d'Asie mais elle est désormais présente sur le territoire européen. En France depuis 2008, on la retrouve malheureusement sur de nombreux départements dont la Dordogne.

C'est une chenille qui ne s'attaque qu'aux feuilles de buis pour se nourrir. Elle commence par dévorer l'apex. Les dégâts occasionnés par le ravageur sont terribles: Certains arbustes de petite taille sont entièrement défoliés et risquent de dépérir. L'aspect esthétique des arbustes infestés est également très altéré, les buissons apparaissent jaunâtres, « plein de crottes et de fils de soie ». ***Si les buis ne sont pas soignés, ils peuvent dépérir très rapidement en quinze jours seulement.***

Comment lutter contre la PYRALE DU BUIS ?

La lutte de la pyrale passe avant tout par de l'**observation**. Face à ce fléau, les jardiniers doivent avoir un œil attentif et régulier sur leur buis.

Dans un premier temps, il est impératif de surveiller les buis régulièrement. Si vous êtes en zone sensible, vous devez inspecter vos buis au moins une fois par semaine.

Si vous détectez des **cocons d'hivernages présents du mois de novembre au mois de février, vous devez les détruire.**

Au stade larvaire, il est difficile de reconnaître la pyrale du buis. Mais elle devient ensuite une chenille verte très reconnaissable, avant d'évoluer en nymphe puis en papillon blanc et brun avec des irisations dorées.



La chenille verte a une tête noire et des stries vertes foncées. On note également la présence de points noirs. Le papillon pond ses larves au cœur de l'arbuste, **il ne faut donc pas hésiter à regarder à l'intérieur pour voir s'il n'y a pas d'œufs ou de chenilles.**



La larve qui mesure environ 4 centimètres à son dernier stade, est verte avec des rangées longitudinales de points noirs et de poils drus clairs. Sa capsule céphalique est de couleur noir luisant. Elle n'est pas urticante. Elle ne présente donc aucun danger pour l'homme et peut être manipulée sans protection. Vous constaterez également l'apparition de petites toiles, comme des toiles d'araignées, caractéristiques de la pyrale du buis. Lorsque vous aurez diagnostiqué la présence de chenilles vertes sur vos buis, n'hésitez pas à prévenir vos voisins détenteurs de buis car il est fort probable qu'ils soient

rapidement infestés. **Plus le problème sera pris précocement et plus les chances d'éradications seront élevées.**

La première chose à faire lorsque vous constatez la présence de chenilles vertes dans vos buis, c'est de **les retirer manuellement et d'en détruire le maximum.**



Ces chenilles deviendront ensuite **des papillons de couleur blanche et brune**. Les papillons sont blanc nacré avec les marges marron irisées de violet, ou inversement. Ils volent à proximité des buis dès la nuit tombée.

Cette surveillance «physique» doit être complétée par la mise en place de **piège à phéromone** pour capturer les papillons mâles. Les pièges devront être installés dès **le mois d'avril**, à la sortie de

l'hivernage des chenilles.

Comptez 1 piège pour 100 m linéaires ou 1 piège pour 1000 m² à placer de préférence au-dessus des buis

En plus de limiter les attaques, ces pièges vous permettront de détecter plus tôt la présence d'éventuels papillons. **Dès les premiers vols de papillons** Il faudra traiter les buis avec un produit à pulvériser à base de *Bacillus thuringiensis ssp. kurstaki*, couramment désigné par son acronyme **Btk**. C'est une bactérie qui vit naturellement dans le sol. Cette bactérie produit des spores et des cristaux de protéines qui entraînent la libération d'une substance toxique dans l'intestin des chenilles. Cette substance leur corrode la paroi intestinale et a pour effet de paralyser les mâchoires de la chenille. . La



chenille est infectée lorsqu'elle dévore les parties de la plante arrosée par la bactérie. Quelques heures après l'absorption du produit, la chenille ne peut plus s'alimenter et meurt dans les jours suivants.

Le traitement doit être réalisé par temps sec, sans vent et sans risque de pluie. Le produit doit être ingéré par les insectes, il doit donc être pulvérisé sur l'ensemble des buis, idéalement sur et sous les feuilles car les pontes ont lieu sous les feuilles.

Attention, après le premier traitement, vous constaterez une amélioration et la repousse des feuilles, mais qui ne résoudra pas définitivement le problème.

En effet, **le cycle de vie de la pyrale du buis conduit à plusieurs pontes** dans l'année (parfois 3). Le renouvellement du traitement en fin d'hiver ou au début du printemps de l'année suivante permet de venir à bout des larves ayant hiverné au sein de vos buis.

Si vous ne renouvelez pas le traitement, les œufs ou les larves non traités donneront lieu à de nouvelles invasions de chenilles vertes.

En plus de toutes ces recommandations, il est essentiel :

- d'avoir de bonnes pratiques culturales, d'apporter une attention particulière au buis en planifiant de manière méthodique les opérations nécessaires à sa survie.
- d'apporter, aux bons moments les compléments organiques adaptés à ses besoins
- Enfin, lors de l'achat de nouveaux buis il est essentiel de contrôler scrupuleusement leurs états sanitaires. Dans la mesure du possible il est préférable d'opter pour un autre végétal.

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT dordogne.fr												CALENDRIER DE LUTTE CONTRE LA PYRALE DU BUIS											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	nov	déc											
Prophylaxie (destruction manuelle)	cocons, chenilles											cocons, chenilles											
Isotonic B (activateur)				Après chaque taille, tous les 15j (en foliaire)																			
Algo tonic																							
Neutra b+																							
Pièges à phéromones	à installer à partir d'avril, suivi régulier																						
Traitement Btk																							

Exemple : Calendrier de planification – Pôle Paysage cd24